

Bernard AUBRY
Statisticien

Les travailleurs frontaliers : une perspective historique 1960-2020

La question du travail frontalier n'est plus seulement un problème local puisque, avec plus de 400 000 actifs concernés, soit dix fois plus qu'en 1968, il représente aujourd'hui 1,5% de l'emploi national. Mieux, si l'on considère la période de dix ans la mieux documentée (2007-2017), les navettes vers les pays limitrophes ont encore augmenté annuellement de plus de 9 000 personnes, un chiffre conséquent si on le compare aux quelque 33 000 emplois supplémentaires créés dans le territoire national. Bien entendu, le long de la frontière, la part de la population active soumise à ce phénomène prend des proportions bien plus grandes encore. Ce qui peut être encore aujourd'hui considéré comme un soulagement pour l'équilibre global du marché de l'emploi local peut se transformer rapidement en handicap s'il survient des événements mal maîtrisés tels que la pandémie actuelle qui recrée des frontières là où elles semblaient avoir disparu.

L'article s'attache à donner des chiffres essentiels qui aident à comprendre le passé. Pour ce qui est du présent, il faudrait une information plus riche et plus cohérente. Le problème méthodologique de fond c'est que l'information diffusée par les institutions des différents pays concernés est parfois inexistante et jamais réellement comparable d'un pays à l'autre. La statistique publique, indispensable en cas de crise, est bien en peine pour décrire la situation conjoncturelle, surtout au niveau local, alors que ce serait fort utile dans la période présente. C'est dans cette optique qu'a été rédigée cette note, qui sera suivie par quelques autres d'ici la fin de l'année 2020.

Plan

- 1. 1960-2020 : un essor qui ne se dément pas**
- 2. Au sein de l'Union européenne, la France se singularise.**
- 3. L'impact au niveau local est parfois considérable**
- 4. Le contraste entre les offres d'emploi frontalière et nationale (2007-2017)**

Annexe : D'où vient qu'il est si difficile de dénombrer les travailleurs frontaliers ?

1. 1968-2020 : un essor qui ne se dément pas

Même si le nombre de personnes qui traversent la frontière pour se rendre à leur travail ne peut être cerné avec précision compte tenu des multiples obstacles que rencontre le statisticien, il est un fait qui ne souffre aucune contestation : le nombre de frontaliers ne cesse d'augmenter à un rythme très soutenu. Le graphique 1 confirme non seulement la croissance, mais encore la régularité du phénomène puisque, depuis soixante ans, les effectifs s'accroissent en moyenne chaque année de plus de 7 000 personnes. En 1968, les frontaliers travaillant dans les cinq principaux pays d'accueil, la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse et Monaco, étaient de l'ordre de 40 000, ils sont maintenant 10 fois plus nombreux (au moins 400 000 au début de l'année 2017 et plus encore au début de l'année 2020).

Quatre remarques, liées à la nature des données disponibles.

- La définition du travailleur frontalier, celle d'Eurostat (et donc du recensement français), est la suivante : « *Avoir son lieu de travail hors de la frontière et revenir au moins une fois par semaine dans sa résidence principale* ». L'information est celle qui est donnée par les citoyens à l'agent recenseur. Elle est donc, par construction, différente de celle fournie par exploitation des documents administratifs.

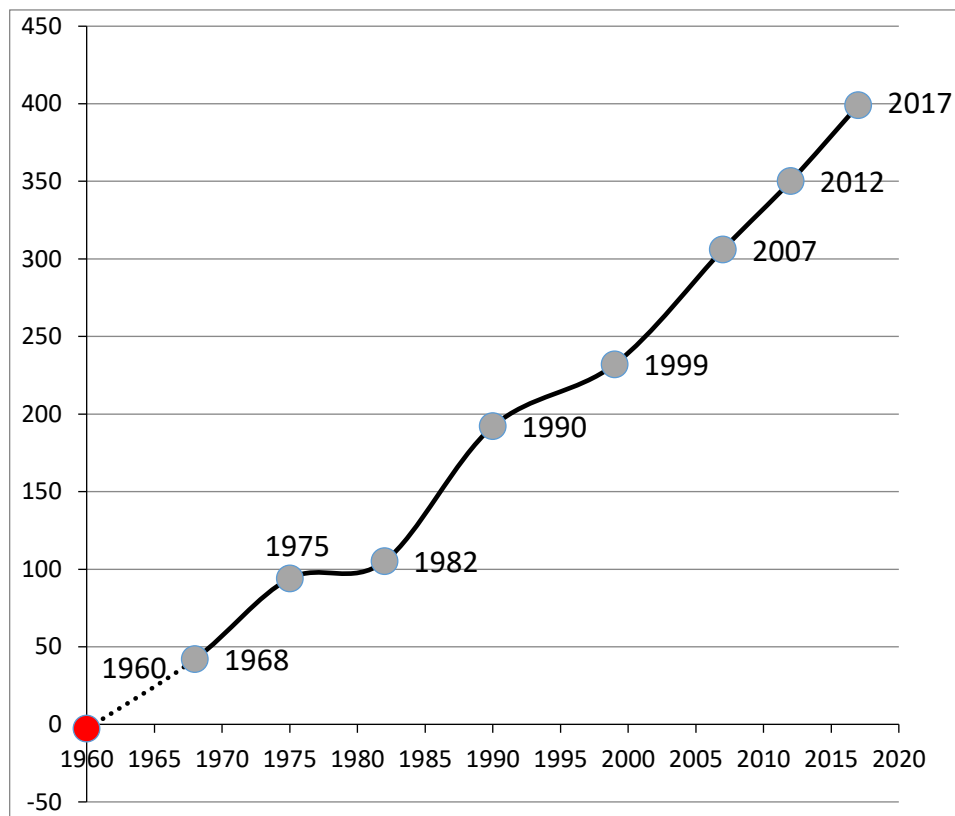
- La courbe ne concerne que cinq pays limitrophes, ceux qui forment les plus gros contingents de frontaliers : la Suisse, le Luxembourg, l'Allemagne, la Belgique et la Principauté de Monaco. Les départs vers l'Espagne et la principauté d'Andorre, vers l'Italie voire la Grande-Bretagne restent marginaux, sans doute moins de 10 000 actifs en tout.

- L'allure de la courbe est tributaire, jusqu'en 1999, des dates des recensements. On observe deux légères inflexions, l'une entre 1975 et 1982, assurément liée à la crise pétrolière et une autre entre 1990 et 1999, peut-être en rapport avec la chute du Mur en Allemagne. En revanche, la crise des *subprimes*, qui a débuté fin de l'année 2007, ne semble pas avoir imprimé des effets sur la courbe des frontaliers.

- Les chiffres des trois derniers recensements (2007, 2012 et 2017), issus de la nouvelle méthode de collecte en France, sont l'agrégation de cinq collectes non exhaustives successives faites à la mi-janvier : pour 2017, de 2012 à 2019. Sans grandes conséquences en règle générale, cette façon de compter obère la lecture des données sur les frontaliers (voir annexe).

Les échanges quotidiens de population active sont la résultante de causes multiples, ils varient d'un moment à l'autre, d'un pays à l'autre, mais aussi d'un territoire à l'autre. Ce n'est pas l'objet de ce document de rechercher les causes du phénomène, mais plutôt d'aider à y voir un plus clair dans un flou statistique qu'il serait bien utile d'éclaircir.

Graphique 1 : Les effectifs frontaliers de 1960 à 2017 (ensemble de 5 pays d'accueil)



Source: recensements – 1968-1999 : fichier Saphir et enquêtes annuelles de recensement (EAR) depuis 2006. Pour l'année 1960, on a affecté par convention la valeur 0. En effet, le mouvement frontalier a émergé surtout à la suite de la dévaluation du franc du 29 décembre 1958 (17,55%). Ainsi une publication du canton de Genève <https://www.ge.ch/statistique/tel/publications/1989/analyses/aspects/an-as-1989-63.pdf> illustre bien l'émergence du phénomène : frontaliers français : 1694 en 1959 ; 6176 en 1966, 24467 en 1974. A l'inverse, la dévaluation a contribué à réduire annuellement de 2500 le nombre d'arrivées de Belgique vers la France (source Michèle Brahimi : Les travailleurs saisonniers et frontaliers, La Documentation Française, Notes et études documentaires n° 4519-4520, 1979).

Noter que le fichier [Saphir](#) (vendu à prix d'or par l'Insee, inabordable pour l'APR) donnerait [immédiatement](#) le chiffre de 1962 et pour 1968 à 1999 des chiffres plus précis.

Qu'en sera-t-il demain ?

Nul ne le sait, mais les premiers chiffres suisses diffusés après le confinement ne semblent pas marquer encore d'inflexion. Signalons que les électeurs *genevois* (votation en septembre 2020) ont décidé de porter le salaire minimum à un peu plus de 4000 francs suisses (soit à peu près 3800 euros pour 41 heures); la mesure pourrait freiner la croissance de la série des effectifs français, surtout si elle devait être étendue à l'ensemble de la Confédération.

Les moteurs les plus souvent cités du travail transfrontalier: la liberté de circulation de la population dans la sphère européenne, les dévaluations - celle de décembre 1958 (17,55%), puis celle d'août 1969 (11,1%) - qui ont rendu très attractif le travail à l'étranger, les disparités sous toutes leurs formes, démographiques, économiques et sociales. En revanche les contraintes géographiques, la nature des conventions entre pays, les problèmes linguistiques, ou les difficultés de transport peuvent freiner le phénomène, toutes choses égales par ailleurs.

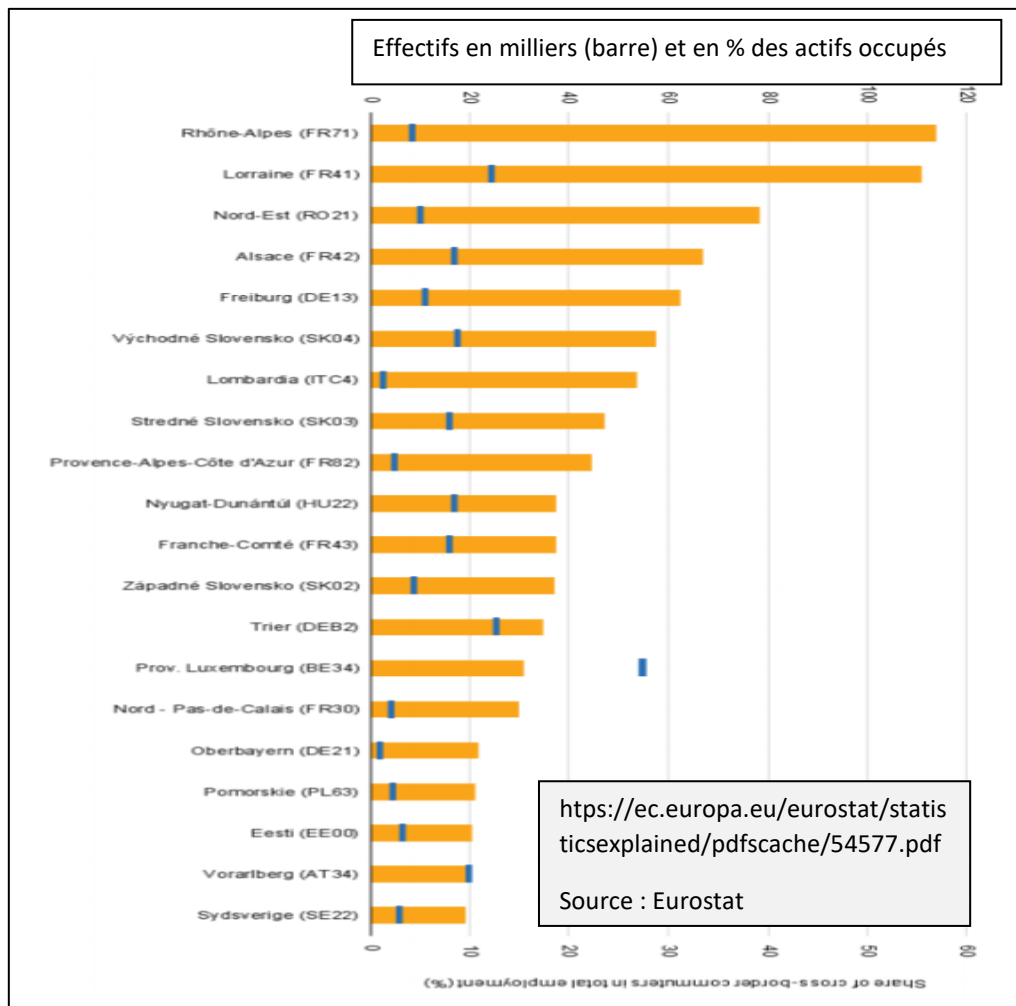
2. Au sein de l'Union européenne, la France se singularise.

Dans sa dernière mise à jour, Eurostat vient de publier les résultats d'une exploitation des enquêtes emploi (*Labour Forces Survey*) pour la période 2010-2019 portant sur les régions Nuts2¹. Il ressort que 2,15 millions d'Européens sont des frontaliers à l'échelle de UE28, un chiffre relativement stationnaire depuis 5 ans. La France est de très loin le pays qui émet le plus de frontaliers, à savoir 430 000 (1,5% des emplois), un chiffre plutôt cohérent avec celui des documents français du recensement. L'Allemagne tient la deuxième place (286 000 ; - 0,7%), juste devant la Pologne (160 000 ; 1,0%). Suivent cinq autres pays : la Slovaquie (147 000 ; 5,9%), la Roumanie (122 000 ; 1,5%), l'Italie (122 000 ; 0,5%), la Hongrie (111 000 ; 2,5%) et la Belgique (107 000 ; 2,2%).

Le [graphique 2](#) classe les régions Nuts2 selon le nombre de frontaliers qu'elles envoient au-delà de leur frontière nationale. C'est la Région Rhône-Alpes qui vient en tête, devant la Lorraine, la Roumanie du Nord-Est, l'Alsace et la circonscription (*Regierungsbezirk*) de Freiburg. Eurostat ne fournit malheureusement pas d'indication sur les effectifs au lieu de travail. On constate, par un calcul approximatif, que la Suisse et le Luxembourg sont les deux pays qui aspirent le plus de main-d'œuvre. De son côté, l'Allemagne compense en partie les départs vers les pays de l'ouest et du sud-ouest par des arrivées venues des pays limitrophes de l'est (Pologne...).

¹ Contrairement à l'Insee qui, d'un jour à l'autre, sans crier gare, a biffé l'Alsace de ses nomenclatures, Eurostat continue de publier des séries longues sur les anciennes régions. On trouve ainsi nombre de données sur l'Alsace introuvables sur le site officiel de la statistique publique française.

Graphique 2 : Les frontaliers par région Nuts2 de départ (2015)*



A consulter : Charles RICQ – Les travailleurs frontaliers de l'Europe occidentale : essai de politique régionale – Anthropos 1981

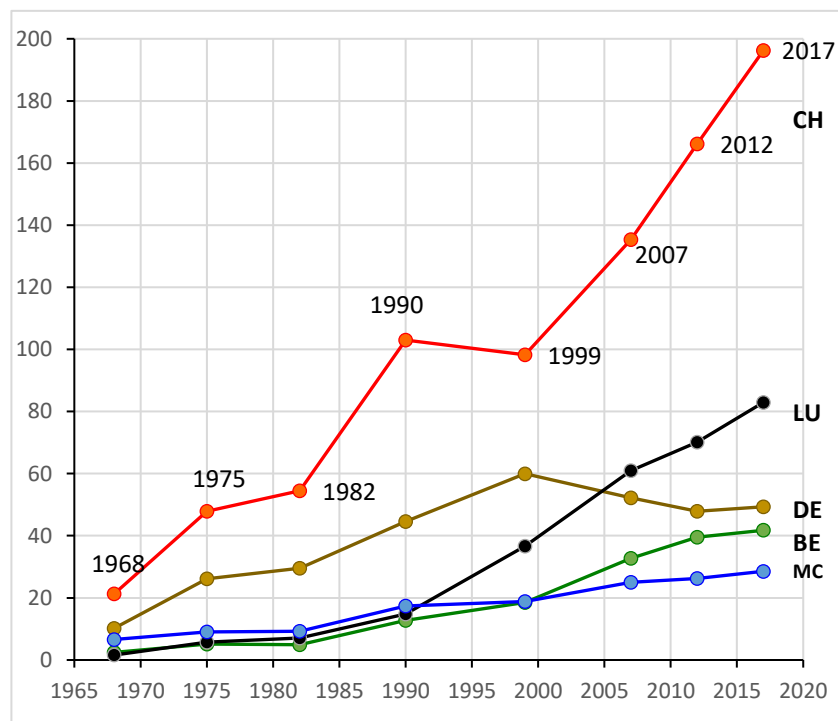
La Suisse concentre la moitié des départs

L'histoire du mouvement frontalier n'est pas le même d'un pays d'accueil à l'autre comme on peut le voir ([graphique 3](#)). La **Suisse** (CH) a toujours été le pays le plus attractif, avec seulement deux ruptures de croissance vers la fin des années 1970 et dans les années 1990 le seul dont la croissance du phénomène a subi un répit important². Au cours des vingt dernières années,

² Signalons par ailleurs que, jusqu'en 2002, les travailleurs frontaliers devaient renouveler chaque année leur contrat de travail, ce qui explique des variations brutales d'une année à l'autre au gré des besoins

les effectifs ont doublé, pour atteindre 200 000 frontaliers, soit une hausse annuelle d'environ 5 000 actifs. Les écarts de salaire expliquent bien entendu l'attrait de la Suisse. Très attentifs à la question migratoire, les autorités suisses proposent sur leur site de nombreuses séries trimestrielles. A la fin de l'année 2019, l'économie confédérale, pour un peu plus de 5 millions d'actifs occupait en tout 31,7% d'étrangers, pourcentage qui se décomposait de la façon suivante : 26 % pour les étrangers résidents, 3,6 % pour les frontaliers français et 2,7% pour les autres frontaliers.

Graphique 3 : Les départs vers chacun des cinq principaux pays accueillant des travailleurs français



En milliers Recensements – fichier Saphir, traitement par l'auteur – Les chiffres d'origine administrative, plus récents, sont accessibles (consulter les liens- annexe)

Le **Luxembourg** (LU) est maintenant le second pays d'accueil avec environ 100 000 frontaliers (un peu plus de 80 000 au recensement). La croissance a été extrêmement rapide à partir du début de la décennie 1990 et jusqu'au milieu de la première décennie du siècle (+ 2 000 chaque année), ce qui a permis de soulager en partie le marché du travail lorrain très affecté par la crise sidérurgique. Au cours des dix dernières années, le rythme de progression est resté très soutenu. Comme en Suisse, l'emploi du Grand-Duché est fortement tributaire de la main

économiques du moment (variations visibles sur les séries annuelles des courbes administratives suisses que nous ne donnons pas ici).

d'œuvre étrangère : en 2019, les frontaliers représentent en tout près de 50% des emplois (dont la moitié résident en France).

Le nombre de frontaliers allant travailler en **Allemagne (DE)** a cessé d'augmenter depuis une vingtaine d'années. Pourtant, pendant de nombreuses années, selon les enquêtes faites auprès des intéressés, les conditions de travail dans les entreprises allemandes étaient citées parmi les arguments en faveur du travail frontalier, au même titre que les avantages salariaux, accentués à chaque dévaluation du franc (la dernière date de 1969). Les écarts de salaires concernaient surtout les ouvriers qui, à qualification égale, étaient bien mieux payés. Les migrations engendrées notamment par l'ouverture à l'Est (ancienne RDA mais aussi anciens territoires de l'URSS) ont fourni aux entreprises une main d'œuvre qui, si elle n'était pas toujours très germanophone ni bien formée, avait conservé l'héritage d'une culture allemande. Les nouvelles générations de travailleurs alsaciens-lorrains sont aussi devenus un peu moins attractifs parce qu'ils ne sont plus aussi à l'aise en allemand qu'autrefois.

La **Belgique (BE)** a longtemps envoyé des frontaliers travailler dans les houillères du nord de la France. Ils étaient 35 000 en 1960 mais le déclin de la mine et la forte dévaluation de la fin 1959 ont engagé une baisse rapide des effectifs (ils étaient cependant encore 17 000 en 1968). Les flux se sont inversés et la France ne reçoit plus que 6 000 actifs environ aujourd'hui. L'économie belge, comme celle du Luxembourg, bénéficie d'un réservoir de main d'œuvre sur toute la bande frontalière qui va de Dunkerque à Longwy. Depuis 1999, le nombre de frontaliers français qui vont travailler en Belgique se rapproche de celui qui va travailler en Allemagne, sans toutefois le rattraper.

La principauté de **Monaco (MC)** est elle aussi très dépendante de l'emploi étranger, en grande majorité originaire de France. Les frontaliers y sont environ 18 000, en légère croissance continue.

Les quelque 24 000 personnes résidant dans l'Hexagone qui, au recensement, ne renseignent pas leur lieu de travail peuvent-ils être considérés comme des frontaliers ?

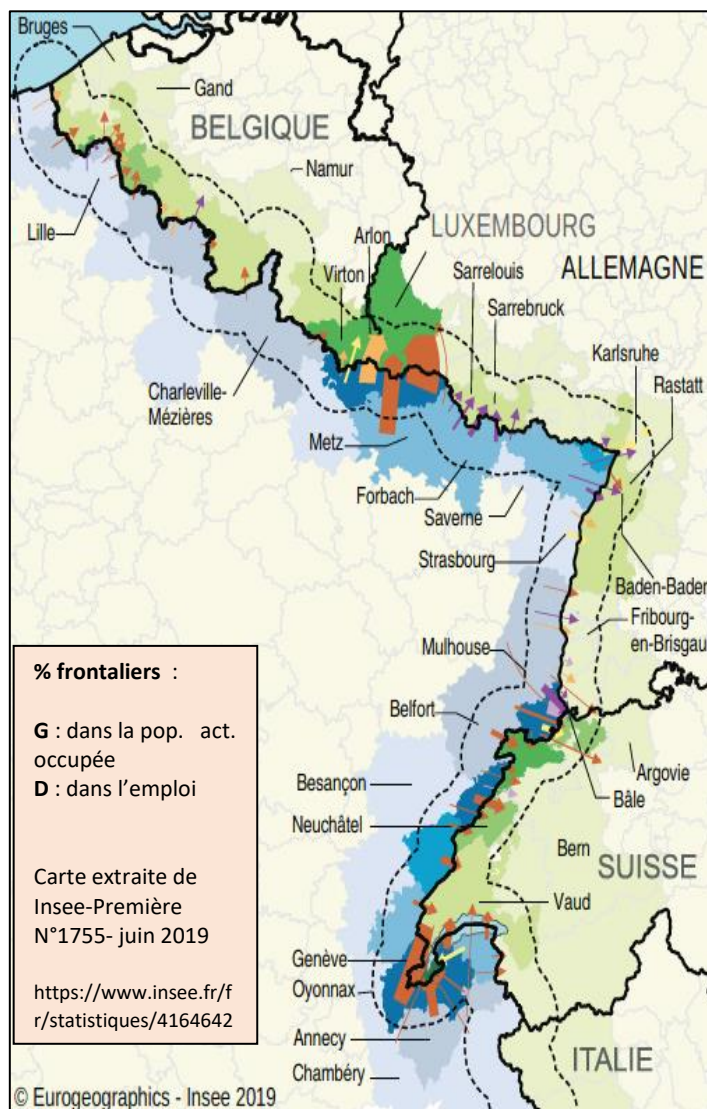
Environ 4 000 actifs habitant les départements pyrénéens font la navette avec l'Espagne, quelques centaines avec la principauté d'Andorre. Environ 1 000 personnes travaillent en Italie.

Les autres « frontaliers » résident surtout dans la région parisienne. Ils peuvent travailler aux Pays-Bas ou en Grande-Bretagne du fait de la rapidité des moyens de transport (Eurostar, Thalys). Ces navettes touchent surtout des actifs très diplômés.

Quelques milliers d'autres « frontaliers » résident parfois très loin de la frontière (un millier environ en Bretagne). Noter que d'un recensement à l'autre depuis 2006 ces chiffres sont plutôt stables.

Une carte des travailleurs frontaliers

selon l'Insee (2019)



3. L'impact au niveau local est parfois considérable

Rappelons que la proportion de frontaliers dans la population totale occupée est aujourd'hui de 1,5%. Les Régions principalement concernées sont le Grand-Est : 7,9% (11,4% pour la Lorraine et 8,4% pour l'Alsace), Rhône-Alpes-Auvergne: 3,6% (4,3% pour R.A), Bourgogne-Franche-Comté : 3,2% (7,5% pour la seule F.C.), Hauts-de-France : 2,1%. Le phénomène frontalier impacte plus fortement encore les marchés locaux du travail. On le constate notamment à l'échelle départementale : cinq départements en comptent plus de 10% (voir [tableau 1](#)). C'est encore plus vrai quand il s'agit des zones d'emploi puisque ce sont alors 10 zones qui comptent plus de 10% de frontaliers. Pour 6 communautés de communes (EPCI) le taux dépasse 10%. Quant aux communes elles-mêmes, il n'est pas rare que leur population occupée travaille pour plus de la moitié au-delà de la frontière. Sur 34 856 communes, 259 ont plus de 50% de frontaliers, 3 en ont plus de 75%. Ce sont le plus souvent des localités peu peuplées, mais si on restreint le champ aux communes qui comptent au moins 500 actifs occupés (elles ont alors au moins 1000 habitants), il y en a quand une centaine qui ont au moins au moins 50% de frontaliers. On imagine aisément les multiples problèmes spécifiques qui peuvent se poser dans ces territoires. L'absence de recettes fiscales est parfois compensée par des contributions compensatoires prévues dans les conventions entre Etats.

Tableau 1 : La part des frontaliers parmi les personnes en emploi (en %)

Territoire	<2	2 à 5	5 à 10	10 à 20	20 à 50	50 à 75	>75%	total
Régions	9	2	1					12
Anciennes Régions	16	2	2	1				21
Départements	83	3	5	4	1			96
Zones d'emploi	267	11	7	3	9	1		298
EPCI	1128	32	25	17	32	10		1244
Communes >500 actifs occ.	7610	280	185	146	188	96	3	8508
Communes	32080	834	552	495	636	241	18	34856

Source EAR 2017 - Lecture : dans 10 EPCI, les frontaliers représentent plus de 50% de frontaliers. La Corse (qui n'est pas vraiment concernée par le phénomène frontalier) n'est pas prise en compte sur toutes les lignes, par exemple les régions.

4. Le contraste entre les offres d'emploi frontalière et nationale (2007-2017)

Une autre façon de voir l'impact du mouvement frontalier est de comparer son évolution sur dix ans à celle de l'emploi sur le territoire national. Le tableau 2 montre comment, sur la période 2007-2017, les évolutions d'emploi ont évolué de façon radicalement différente dans les deux catégories de population (frontaliers et emploi national).

T.2 - L'évolution de l'emploi frontalier comparé à l'emploi résident total 2007-2017

Catégories socio-professionnelle	Frontaliers			Emplois France		
	Effectifs	Var. annuelle	% annuel moyen de var.	Effectifs*	Var. annuelle	% annuel moyen de var.
Agriculture	200	-10	-3,6	404	-11 100	-2,4
Indépendants	9 000	260	3,5	1 704	20 700	1,3
Cadres sup- prof. intell. sup.	73 500	2 700	4,7	4 687	67 000	1,6
Professions intermédiaires	103 200	3 350	4,0	6 693	39 600	0,6
Employés	87 000	1 950	2,6	7 096	-13 900	-0,2
Ouvriers	125 400	980	0,8	5 124	-69 500	-1,3
Total emplois	398 400	9 230	2,7	25 709	32 800	0,1

Source Recensements – EAR 2007-2017 - * effectifs en milliers

Alors que le nombre de postes de travail n'a augmenté chaque année que de 32 800 en France, celui des frontaliers augmentait 9 200 unités. Le contraste est plus fort encore chez les ouvriers puisque dans un cas, c'est une baisse de 70 000 emplois qui apparaît, et dans l'autre un gain, certes faible, mais significatif (1 000 emplois). Même constat pour les employés (perte de 14 000 emplois contre un gain de 2 000). S'agissant des deux autres catégories importantes, les taux de croissance de l'emploi sont supérieurs chez les frontaliers : 4,7% contre 1,6% pour les cadres supérieurs et 4,0% contre 0,6% pour les professions intermédiaires.

Annexe

D'où vient qu'il est si difficile de dénombrer les travailleurs frontaliers ?

Au niveau de l'Europe : l'enquête sur les forces de travail

Bien que la liberté de circulation des personnes actives au sein des pays européens soit maintenant une réalité depuis de nombreuses années, la variable « frontaliers » ne figure au catalogue d'Eurostat que depuis relativement peu de temps. Toutefois, la dernière version du site européen mise en ligne, datée du 1^{er} septembre 2020, inclut une série de données par région Nuts2 pour les années 2010 à 2019. Les données sont issues des enquêtes sur les forces de travail (Labour Forces Survey LFS) réalisées auprès des ménages à leur lieu de résidence. La taille des échantillons conduit malheureusement à des marges d'incertitude trop grandes pour assurer une fiabilité satisfaisante aux résultats annuels au niveau des régions. S'agissant des frontaliers, une population par nature géographiquement concentrée, la variable n'est pas contrôlée³, comme peuvent l'être le sexe, l'âge ou le diplôme. D'où des variations en dents de scie d'une année à l'autre. On pallie en partie ce handicap en regroupant plusieurs années consécutives. Le nombre de frontaliers pour l'ensemble de l'Union européenne est estimé à 2,15 millions en 2019. La France apparaît en première position, devant l'Allemagne. Mais les chiffres concernent les départs de chaque pays, et non les arrivées. Au-delà de ces quelques données collectées de façon harmonisée, on ne dispose que d'informations, parcellaires, parfois très précises, mais incomparables d'un pays à l'autre de l'Union européenne.

La source « recensement au lieu de résidence » est la plus utile

Le recensement donne une masse d'informations à un niveau géographique très fin. En France, le questionnaire n'a pratiquement pas changé depuis les années 60 de sorte que l'on dispose, du moins en principe, de séries longues. Mais comme l'Insee se refuse à mettre en ligne le fichier Saphir qui donne par simple totalisation des chiffres pour

³ Les variables telles que le sexe, l'âge, le diplôme notamment, dites de contrôle, parce que leur structure est bien connue, sont par construction convenablement représentées dans l'échantillon du recensement rénové. Ce ne peut être le cas des frontaliers dont on cherche précisément à connaître les caractéristiques, d'où les variations erratiques observées d'une année à l'autre.

n'importe quelle catégorie sociale ou géographique, l'accès à la variable « frontalier » est quasiment impossible sauf à acheter les données à des prix rédhibitoires pour le commun des utilisateurs potentiels. En revanche, l'Institut met à la disposition de tous des fichiers individuels couvrant la période 2006-2017, ce qui est extrêmement précieux pour satisfaire les besoins de l'analyse. Un bémol toutefois, la nouvelle méthode de dénombrement ne permet pas de comparer les données d'une année à la précédente. Seules les variations couvrant une période de 5 ans (les 5 campagnes successives du mois de janvier) ont un sens.

Les statistiques au lieu de travail dépendent de chaque système national

Les fichiers des recensements permettent de connaître la commune de travail des frontaliers et donc de rapprocher cette population de celle des actifs résidents. Pour aller plus loin, il faudrait pouvoir disposer de données complémentaires bien localisées. En ce domaine, le statisticien est tributaire du bon vouloir de chaque pays, puisque chacun exploite et diffuse comme il l'entend les documents administratifs le concernant. Les fichiers de sécurité sociale (maladie, vieillesse, etc.), les fichiers des services de l'emploi, voire des services fiscaux ou du ministère de l'Intérieur (pour la Suisse), donnent des informations sur les travailleurs frontaliers permettant toutes sortes d'exploitations à caractère statistique qui permettraient, dans un cadre normalisé, des informations trimestrielles.

Parmi les derniers chiffres disponibles:

*- Pour la **Suisse** (Office Fédéral des Statistiques - OFS), au deuxième trimestre 2020 : 183 200 frontaliers venant de France (+1,3% par rapport quatrième trimestre 2019, +3,4 % par rapport à juin 2019,*

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/activite-professionnelle-temps-travail/actifs-occupes/suisses-etranagers/frontaliers.html>

*- Pour le **Luxembourg**, l'office statistique (STATEC) donne 105 200 frontaliers français pour la fin 2019 (+ 5 % en un an),*

https://statistiques.public.lu/stat/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=12951&IF_Language=fra&MainTheme=2&FldrName=3

- Pour la **Belgique**, l'INAMI annonce 37 726 arrivées de France et 8 293 départs vers la France au 30 juin 2019.

https://www.inami.fgov.be/SiteCollectionDocuments/statistiques_travailleurs_frontaliers_2019.pdf

- Du côté **allemand**, les Agences pour l'emploi (Agentur für Arbeit) disposent de données sur les frontaliers.

- La statistique monégasque quant à elle ne semble pas connaître la catégorie « frontalier ».

La comparaison entre pays restera toujours très difficile

Par exemple, un Suisse travaillant en Suisse et résidant en France est compté comme frontalier par le recensement français, alors qu'il ne rentre pas dans les statistiques suisses. Les données administratives dépendent des conventions qui lient les pays riverains en matière d'emploi frontalier (question de nationalité, de distance à la frontière...), contrairement au recensement français qui reste sur une définition simple.

L'exemple français : les contraintes du CNIS

L'Insee ne dit pas combien de résidents à l'étranger font chaque jour (ou au moins une fois par semaine) la navette pour venir travailler en France. Ils sont certes peu nombreux, sauf au voisinage de la Belgique et, localement, comme dans le cas de l'Eurométropole de Strasbourg. Comment faire pour améliorer la connaissance du phénomène sans attendre les directives européennes, sachant que les contacts entre services statistiques voisins ne permettent pas, pour des aspects juridiques notamment, la réalisation d'exploitations statistiques communes ?

Voyons ce qui se passe en France.

La centralisation et la concentration bureaucratiques qui caractérisent notre pays (la statistique publique en particulier) ne vont pas au-devant de telles demandes. Pourtant dans le passé, les directions régionales de l'Insee ont pu disposer d'une certaine latitude en la matière. Ainsi en Alsace, dans les années 70, une double exploitation des Déclarations annuelles des salaires (devenues DADS) a été effectuée à la demande de plusieurs instances régionales. Elle a permis d'appréhender les disparités régionales de salaires et l'élaboration d'un premier découpage en zones

d'emploi à partir d'un traitement spécifique des navettes intérieures. Les arrivées de l'étranger (quelques centaines de personnes, surtout des cadres) avaient alors pu être dénombrées. Par ailleurs, une enquête par sondage auprès d'un échantillon de frontaliers à été réalisée à l'initiative de l'OEDA – une sorte de Datar régionale (« Enquête auprès des frontaliers alsaciens » OEDA mai-juin 1973). Ce travail a permis de mieux cerner les motivations des personnes exerçant leur emploi en Allemagne et en Suisse.

De telles opérations ne seraient probablement plus possibles aujourd'hui.

Les activités du Système Statistique Public français (SSP) sont maintenant tributaires des propositions du CNIS (Conseil National de l'Information Statistique), une assemblée d'une centaine de membres issus des différentes composantes de la société. Les initiatives régionales sont rarement prises en compte. Quoi qu'il en soit, il serait utile que les services de la future CEA (Collectivité européenne d'Alsace qui verra le jour le 1^{er} janvier 2021) suivent de près les travaux du CNIS afin de pouvoir, le cas échéant, intervenir, ne serait-ce que marginalement, dans le programme des activités de la Direction régionale de l'Insee Grand-Est.

A moins que la CEA n'obtienne la création d'une institution propre qui pourrait, à l'instar de l'OEDA des années 1970 et en partenariat avec l'Insee, engager des travaux statistiques sur des problématiques régionales ou transfrontalières.

«De plus, l'INSEE a entrepris la constitution d'un fichier des frontaliers vers la Suisse, à la demande de la conférence tripartite de la coordination régionale de la Regio (Basiliensis) en mai 1975. Les services de la main-d'œuvre suisse lui ont fourni pour les cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, Soleure, Argovie et Berne le nom du travailleur (remplacé par un numéro afin de préserver l'anonymat), le sexe, l'année de naissance, le canton du lieu de travail et la commune de résidence. Le but de cette opération est de mesurer périodiquement les flux des travailleurs frontaliers, ce qui nécessite une mise à jour par adjonction des travailleurs qui obtiennent un contrat en Suisse et par suppression de ceux dont le contrat n'a pas été renouvelé ».

Michèle Brahimi, « Les travailleurs saisonniers et frontaliers », Notes et études documentaires, n° 4519-4520, 1979 (p.71).

C'était en 1979 !